

# Aide aux étudiants

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

*accessible  
abordable*

---

Programme manitobain  
d'aide aux étudiants  
Enseignement postsecondaire  
et Alphabétisation  
Rapport annuel  
2006-2007

---

*Enseignement postsecondaire  
accessible et abordable*

---



---

**BUREAU DE LA MINISTRE  
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ALPHABÉTISATION**

Bureau 162  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

Son Honneur l'honorable John Harvard, P.C., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de présenter à Votre Honneur le rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année de programme terminée le 31 juillet 2007.

Veillez agréer, Votre Honneur, mes respectueuses salutations.

La ministre,

*Diane McGifford*

Diane McGifford







**Sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire et  
de l'Alphabétisation**

Palais législatif, bureau 156  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

Madame Diane McGifford  
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation  
Palais législatif, bureau 162  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année 2006-2007. Ce rapport contient de l'information sur le programme pour l'année commencée le 1<sup>er</sup> août 2006 et terminée le 31 juillet 2007.

Le bureau de l'Aide aux étudiants du Manitoba maintient son engagement à rendre accessibles et abordables les études postsecondaires pour tous les Manitobains admissibles. Il continue à fournir une gamme importante de services et d'outils aux étudiants tout en rendant compte de manière appropriée de l'utilisation des fonds publics.

Je note avec satisfaction les réalisations de l'Aide aux étudiants du Manitoba au cours de la période de référence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre par intérim,

Elaine Phillips



# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
Contexte.....	1
Mandat de l'Aide aux étudiants.....	2
Objectifs du Programme .....	2
Organisation et administration.....	3
Aide financière aux étudiants offerte au Manitoba.....	3
Organigramme .....	4
Responsabilités des sections .....	5
Améliorations apportées au Programme en 2006 2007 .....	7
Activités .....	8

## **Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et programmes.....**

<b>Admissibilité à l'aide .....</b>	<b>10</b>
<b>Aide remboursable.....</b>	<b>11</b>
Prêts d'études canadiens.....	11
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.....	11
<b>Aide non remboursable.....</b>	<b>12</b>
Bourse d'accès .....	12
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne .....	14
Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba.....	15
Bourses du millénaire pour étudiants adultes .....	16
Subventions canadiennes d'accès .....	16
Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente.....	16
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiantes inscrites au doctorat.....	17
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps plein ayant des personnes à charge .....	17
Aide aux étudiants à temps partiel.....	17

Prêts canadiens d'études pour les étudiants à temps partiel.....	17
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente.....	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin.....	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge .....	18
<b>Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants .....</b>	<b>19</b>
Bourses du gouvernement du Manitoba.....	19
Bourses d'études canadiennes du millénaire.....	19
Exemption d'intérêts.....	20
Réduction de la dette en cours de remboursement...20	
Exonération du remboursement des prêts pour cause d'invalidité permanente .....	20
<b>Subventions et autres formes d'aide .....</b>	<b>21</b>
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba.....	21
Subventions de remise sur les frais de scolarité.....	21
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine.....	21
Programme de bourses d'études pour les Autochtones .....	21
Churchill Northern Studies Centre.....	22
Programme de transition pour la jeunesse.....	22
Bourses du millénaire pour étudiants adultes .....	22
Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba.....	22
Bourses d'études supérieures .....	22
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques.....	22
Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants .....	22
Programme vétérinaire de gros bétail .....	22
Fonds de dotation du Centre William Norrie .....	22
Career Trek .....	22

## **Renseignements financiers ....**

## **Annexes**

<b>Annexe A – Légende des tableaux et des graphiques.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe B – Répartition des prêts canadiens d'études et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe C – Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du gouvernement du Manitoba .....</b>	<b>27</b>
<b>Annexe D – Sommaire historique de l'endettement des étudiants.....</b>	<b>28</b>
<b>Annexe E – Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants .....</b>	<b>30</b>



## Introduction

### Enseignement postsecondaire accessible et abordable

La Direction de l'aide aux étudiants adhère aux principes de l'éducation postsecondaire accessible et abordable. Elle est aussi résolue à faire en sorte que les étudiants de la province puissent développer leur propre potentiel éducatif, se préparer aux possibilités émergentes au Manitoba et soutenir la concurrence dans une société planétaire en pleine croissance et dominée par le savoir. Le Programme manitobain d'aide aux étudiants réduit les obstacles financiers qui empêchent les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en accordant des prêts, des subventions, des bourses d'études et d'autres formes d'aide. Une aide financière est aussi apportée aux étudiants pour réduire leur endettement et pour les aider à rembourser leurs prêts.

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière qui fait complément aux ressources de l'étudiant et de sa famille après une évaluation des besoins financiers de l'étudiant. Le coût des études postsecondaires est une responsabilité partagée des étudiants, de leurs parents, de leur conjoint et du gouvernement.

L'information sur les programmes dans ce rapport présente les détails financiers pour l'année de programme 2006-2007 (du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

### Contexte

La Direction de l'aide aux étudiants relève du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En plus de fixer des objectifs globaux en matière de formation et de perfectionnement des aptitudes, le Ministère est responsable de l'ensemble de la structure législative et réglementaire régissant l'enseignement postsecondaire et le système de formation professionnelle.

Avec ses partenaires et intervenants, la mission du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation est :

- de dispenser à la population un apprentissage pour adultes et une éducation pertinents, abordables, accessibles et de haute qualité;
- d'offrir un soutien financier aux Manitobains afin de leur permettre de surmonter les obstacles financiers qui pourraient les empêcher de poursuivre des études postsecondaires;
- de soutenir des échanges transparents et cohérents entre le système d'éducation des adultes et celui de l'enseignement postsecondaire;
- d'assurer le leadership et d'aider le système d'éducation des adultes et celui de l'enseignement postsecondaire à contribuer aux objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère tient compte des principes suivants :

- accessibilité et abordabilité
- qualité
- pertinence
- inclusivité
- adaptabilité
- innovation
- imputabilité

Avant le 1<sup>er</sup> août 2001, les prêts étudiants du Manitoba étaient financés et administrés par des institutions financières selon des modalités de prêts à risques partagés ou garantis. Au niveau national, le financement des prêts étudiants a changé par suite de la décision du gouvernement fédéral du mois d'août 2000 de financer directement le Programme manitobain de prêts aux étudiants. Le 1<sup>er</sup> août 2001, le Manitoba a commencé à financer directement les prêts aux étudiants, rassemblant ainsi en un même lieu tous les services relatifs aux prêts étudiants, de la demande jusqu'au remboursement.

La Direction de l'aide aux étudiants est régie par la *Loi sur l'aide aux étudiants* (sanctionnée au mois de juillet 2001) et par ses règlements connexes. Cette loi établit les bourses du gouvernement du Manitoba et appuie les principes fondamentaux qui font que l'éducation postsecondaire soit accessible et abordable pour les étudiants manitobains.



Services de conseils  
aux étudiants

*Les conseillers de l'Aide aux étudiants du Manitoba ont vraiment fait de leur mieux pour que je reçoive tout le soutien dont j'avais besoin pour atteindre mes objectifs scolaires. Ils ont été extrêmement gentils, patients, encourageants et professionnels.*

*Merci – vous êtes les  
MEILLEURS!*

Lena (étudiante)

## Mandat de l'Aide aux étudiants

Le mandat de l'Aide aux étudiants est de rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables, en accordant des prêts étudiants et d'autres formes d'aide aux Manitobains admissibles aux prises avec des difficultés financières. L'aide est calculée en fonction d'une évaluation du besoin financier, qui compare les coûts liés aux études et les coûts de subsistance admissibles avec les ressources dont les étudiants disposent.

La Direction de l'aide aux étudiants administre le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba. L'Aide aux étudiants est aussi responsable de l'agrément des établissements d'enseignement et des programmes. Le programme et l'établissement doivent être agréés pour que l'étudiant ait droit à un prêt étudiant.

La Direction de l'aide aux étudiants assure aussi la coordination financière et le soutien de divers programmes, y compris : l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, le programme de bourses du gouvernement du Manitoba, les bourses d'études canadiennes du millénaire, les bourses d'accès, les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, les bourses d'études supérieures du Manitoba, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, le Programme de bourses d'études pour les Autochtones et la Bourse de transition pour la jeunesse.

## Objectifs du Programme

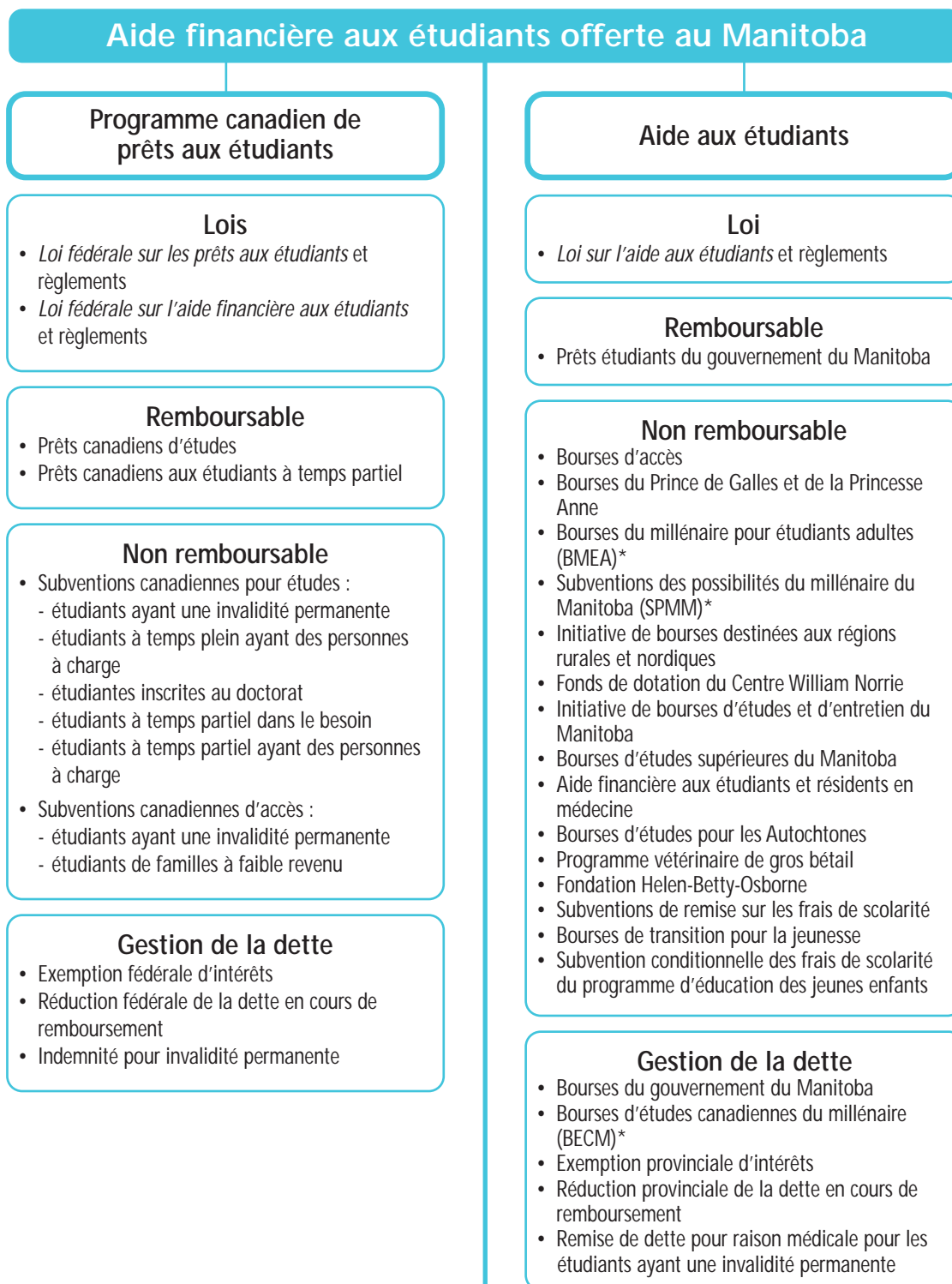
Les principaux objectifs de l'Aide aux étudiants sont les suivants :

- accroître les possibilités pour les Manitobains de faire des études postsecondaires en offrant une aide financière complémentaire aux étudiants dont les finances limitent leurs choix en matière d'éducation et qui pourraient autrement ne pas être en mesure de faire des études postsecondaires;
- administrer le cadre des politiques d'agrément pancanadien et s'assurer que les établissements d'enseignement et les programmes d'études répondent aux critères d'agrément de l'Aide aux étudiants du Manitoba;
- mieux faire connaître au public les programmes et les services que le Programme manitobain d'aide aux étudiants offre aux étudiants, aux établissements et au public en général;
- fournir des services efficaces d'administration de prêt étudiant et de gestion de la dette aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire;
- gérer les subventions accordées au Churchill Northern Studies Centre;
- évaluer les programmes et les services.

## Organisation et administration

Le Programme canadien de prêts aux étudiants et la Direction de l'aide aux étudiants fonctionnent conjointement et sont administrés par l'Aide aux étudiants du Manitoba pour le compte du ministre provincial de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministre fédéral des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

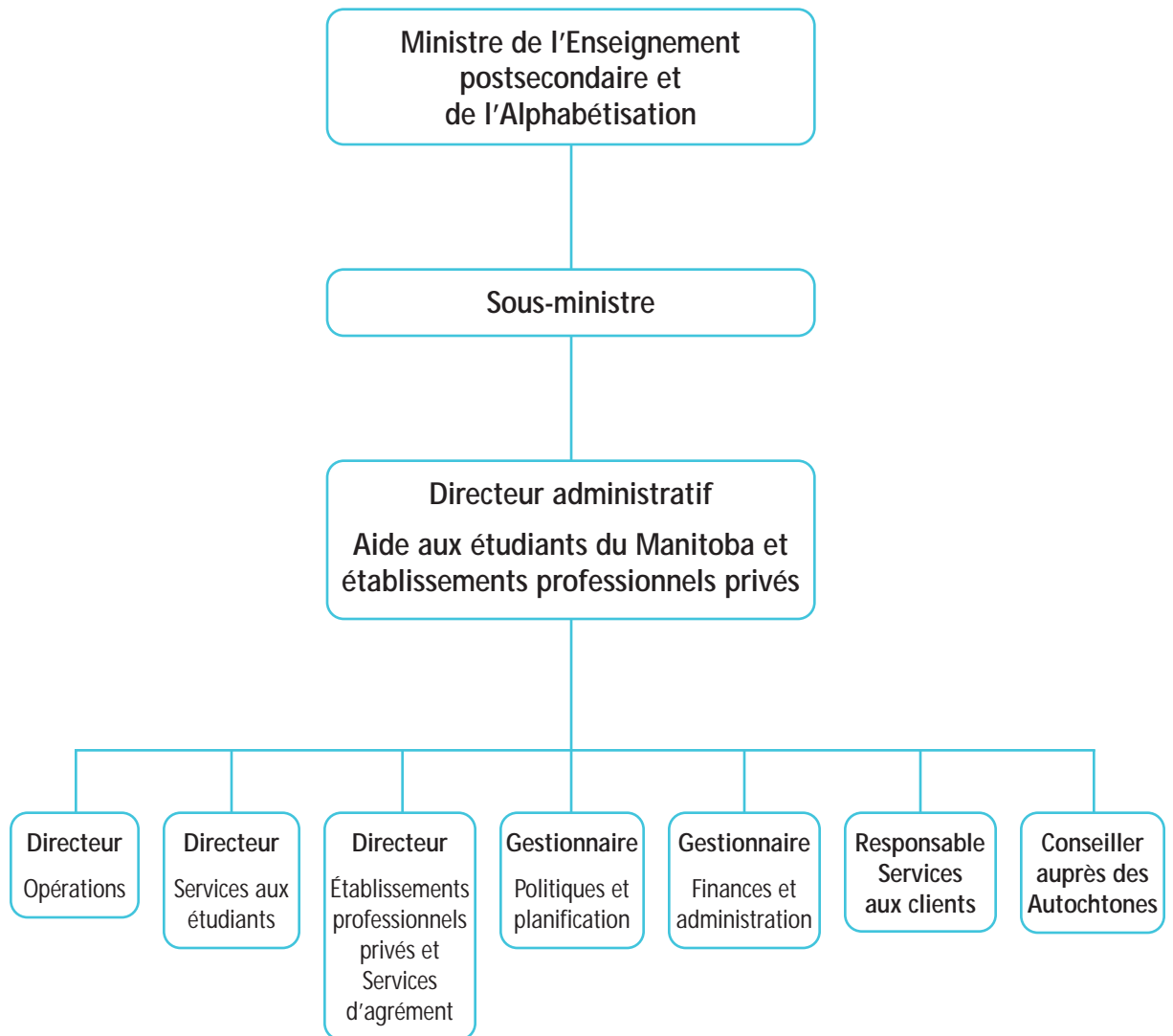
Le diagramme suivant donne un aperçu des programmes offerts.



\* L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les BMEA, SPMM et les BECM offertes aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

# Organigramme

Aide aux étudiants du Manitoba



Rapport annuel  
2006-2007

## Aide aux étudiants du Manitoba

### Responsabilités des sections

#### Section des opérations

##### Traitement des demandes

- Détermine l'admissibilité des étudiants aux programmes de prêts, de subventions et de bourses et informe rapidement les étudiants s'ils obtiennent des fonds
- S'assure que le processus, les procédures et les systèmes des demandes sont conformes aux lois et politiques provinciales et fédérales en vigueur
- Travaille en relation avec les intervenants, dont le Programme canadien de prêts aux étudiants, afin de résoudre des questions complexes liées aux étudiants, de participer à des comités intergouvernementaux, de simplifier le programme de prêts étudiants et d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'administration et du système
- Vérifie les demandes des étudiants afin de s'assurer que les renseignements qu'elles contiennent sont exacts

##### Les services de prêt

- Administrent le versement, le maintien et le recouvrement des prêts financés directement
- S'assurent que toutes les transactions financières sont effectuées rapidement
- Administrent les programmes de gestion de la dette tels que le Programme d'exemption d'intérêts et le Programme de réduction de la dette en cours de remboursement
- Administrent le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine au nom de Santé Manitoba

##### Section des services informatiques

- Se charge de la planification et de la mise en œuvre des systèmes et des technologies informatiques au sein de la direction
- Veille à la conception et à l'élaboration des applications informatiques tout en les faisant correspondre à celles des partenaires commerciaux à l'aide d'une interface, et à l'amélioration des services offerts aux citoyens du Manitoba
- Offre un service de consultation concernant les services d'ordinateurs de bureau et les pratiques exemplaires de gestion de l'information
- Collabore avec le Service d'aide, la Direction des services des systèmes informatiques et de la technologie, le bureau de gestion de projets et les technologies de l'information et de la communication et assure la collaboration avec les Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de service.

#### Section des services aux étudiants

- Répond aux demandes formulées au téléphone et en personne par les étudiants et le public en général
- Fournit les services de conseillers auprès des étudiants identifiés comme étant à risque ou en crise sur le plan financier ou des études
- Travaille en relation avec les administrateurs et le personnel des établissements d'enseignement afin de s'assurer qu'ils sont au courant des politiques, des procédures et des programmes existants ou nouvellement introduits
- Travaille en relation avec les autres intervenants afin de coordonner le financement offert à des clients communs.
- Fait la promotion de l'Aide aux étudiants du Manitoba et encourage la planification précoce pour la formation postsecondaire au moyen de présentations aux étudiants, aux parents, aux conseillers scolaires et à des groupes au sein de la communauté
- Administre les processus du Comité de réexamen de dossier pour motifs exceptionnels.

#### Section des politiques et de la planification

- Propose une orientation stratégique de la politique pour l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Élabore des politiques globales, des analyses de recherches et de programmes, l'évaluation, l'interprétation et les alternatives à utiliser en appui à l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Facilite et appuie le processus décisionnel de la gestion par la planification, l'élaboration de programmes et l'analyse de l'information de gestion afférentes à toutes les affaires concernant l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Effectue des analyses statistiques, s'occupe de gestion de projets et fournit de l'aide sur une base continue



Faire sa demande en ligne

*Je ne saurais vous remercier assez pour le soutien que vous m'avez apporté au cours du processus de ma demande de prêt étudiant.*

*Grâce à vous, j'ai pu poursuivre ma formation et réaliser mon rêve de devenir infirmière.*

*Pour cette raison, je vous remercie du plus profond de mon cœur.*

Mandy (étudiante)

## Section des finances et de l'administration

- Gère les processus relatifs aux devis et aux mouvements de trésorerie pour la direction
- Administre tous les investissements, les comptes d'actif et de passif avec le ministère des Finances
- Gère le rapprochement des portefeuilles des prêts financés directement et les portefeuilles de prêts de mauvaises créances retournés par les institutions financières
- Administre des programmes provinciaux d'aide aux étudiants, y compris la Bourse de transition pour la jeunesse, l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, les bourses d'études pour les Autochtones, la Bourse d'éducation des jeunes enfants, les bourses d'études canadiennes du millénaire, les Bourses du millénaire pour étudiants adultes, les bourses d'études supérieures du Manitoba et les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba
- Gère les subventions du Churchill Northern Studies Centre

## Section du conseiller auprès des Autochtones

- Conseille les directeurs et les administrateurs des programmes Accès du Manitoba au sujet des politiques et des procédures à suivre dans le cadre des bourses et des prêts étudiants offerts par ces programmes
- Fait du réseautage et crée des partenariats avec des organismes autochtones et gouvernementaux
- Offre des services de consultation à l'Aide aux étudiants du Manitoba pour l'éducation, le financement et la sensibilisation aux cultures des Autochtones
- Offre des services de consultation en élaboration de politiques et en conception de projets en fonction du financement disponible pour les étudiants autochtones qui poursuivent des études postsecondaires

## Section des établissements d'enseignement professionnel privés (EPP) et services d'agrément

- Administrent la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements
- Administrent le Fonds d'aide à la formation, qui offre un soutien aux étudiants inscrits dans un établissement professionnel privé qui cesse ses activités
- Procèdent à l'agrément des établissements privés aux fins d'aide financière aux étudiants, en conformité avec les lignes directrices du Cadre des politiques d'agrément pancanadien
- Surveillent les établissements agréés en ce qui a trait aux taux de remboursement des étudiants et à leur respect des critères d'agrément

## Section des services aux clients

- Prépare les documents de communication et s'assure que les documents de la Direction sont conformes aux exigences de l'identité visuelle, des Services en langue française et des Services de communication
- Entretien et développe des pages Web statiques et contribue à la prestation des nouveaux services en ligne destinés aux étudiants

## L'année de programme 2006-2007

### Améliorations

#### Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba

Une aide financière est offerte aux étudiants à charge issus d'une famille à faible revenu et aux étudiants autochtones, indépendants et dans le besoin. Cette aide couvre 50 % des frais de scolarité des étudiants à charge, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, et 100 % des frais de scolarité des étudiants autochtones indépendants, jusqu'à concurrence de 4 000 \$. L'Aide aux étudiants du Manitoba administre ce programme pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba pour les étudiants de familles à faible revenu complètent les Subventions canadiennes d'accès pour les étudiants à charge issus de famille à faible revenu (consultez la page 16).

#### Application Internet et site Web

Au cours de l'automne 2006, des changements ont été apportés au site Web de l'Aide aux étudiants du Manitoba afin de permettre aux étudiants du Programme de subventions canadiennes d'accès de faire leur demande en ligne. En 2006-2007, environ 83 % des demandes ont été faites en ligne. Cela représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente. L'Aide aux étudiants du Manitoba a continué d'améliorer sa demande en ligne interactive et son site Web afin de les rendre plus conviviaux pour les étudiants. Au moyen de MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne), les renseignements de base de l'année ou des années précédentes sont automatiquement ajoutés aux demandes des étudiants poursuivant leurs études; si nécessaire, les étudiants peuvent demander à modifier certains renseignements de leur demande.

#### Outil-conseil sur l'endettement

Cet outil de planification de carrière et de gestion de la dette permet aux étudiants qui font une demande d'aide financière d'obtenir des renseignements au sujet du niveau d'endettement qu'ils pourraient atteindre selon leur domaine d'études. Accessible à partir du site Web [www.manitobastudentaid.ca](http://www.manitobastudentaid.ca), l'outil permet aux étudiants de déterminer leur capacité potentielle à rembourser leurs prêts étudiants en fonction du niveau de salaire de la profession qu'ils ont choisie et du budget mensuel approximatif prévu pour leur logement et leurs dépenses. L'outil évalue le revenu et les dépenses de l'étudiant prévus au moment de l'obtention de son diplôme, puis cinq ans plus tard alors qu'il exercera la profession de son choix.

#### Augmentation des dépenses relatives à la bourse du gouvernement du Manitoba

En 2006-2007, le budget de la bourse du gouvernement du Manitoba a été augmenté de 1,3 million de dollars, pour un total annuel de 8,06 millions de dollars en dépenses relatives aux bourses. Cette augmentation a permis à l'Aide aux étudiants du Manitoba de maintenir les dettes étudiantes annuelles à un niveau raisonnable.

#### Séances d'orientation à l'admission

L'Aide aux étudiants du Manitoba a commencé à offrir des séances d'orientation à tous les étudiants qui obtiennent un prêt d'études canadien ou un prêt étudiant du gouvernement du Manitoba pour suivre une formation dans certains établissements privés de formation professionnelle ou écoles de formation privées de la région de Winnipeg. Des séances semblables ont été offertes de façon limitée au cours des trois dernières années et, en raison de leur succès, le programme s'est agrandi afin de servir une plus grande clientèle. L'objectif des séances d'orientation à l'admission est de faire en sorte que les étudiants comprennent clairement les procédures à suivre et leurs obligations quant à l'assiduité, aux progrès scolaires et au remboursement, par exemple.



Séances  
d'orientation

*J'aimerais remercier  
l'Aide aux étudiants du  
Manitoba de m'avoir  
soutenue dans mon  
cheminement scolaire.  
L'aide financière a été  
grandement appréciée.*

*Merci.*

Charryse (étudiante)

## Activités

### **Demandes traitées :**

- 12 009 demandes de prêts étudiants, subventions et bourses;
- 220 demandes de prêts d'études canadiens à l'intention d'étudiants à temps partiel ont été reçues.

### **Les responsables du portefeuille de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba ont :**

- administré un portefeuille de prêts étudiants existants d'environ 71 millions de dollars touchant environ 26 000 étudiants (prêts financés directement, Aide aux étudiants du Manitoba et prêts financés par des prêteurs);
- administré le fonds annuel de 1,4 million de dollars des programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette;
- géré avec les banques nationales les aspects administratifs des prêts nouveaux et existants, y compris des dépenses annuelles d'environ 4,8 millions de dollars pour les provisions pour pertes, la bonification du taux d'intérêt et les primes de risques précédentes;
- remis environ 23 millions de dollars en nouveaux prêts à environ 8 100 bénéficiaires de prêts étudiants du Manitoba;
- effectué une remise de dette pour environ 4 678 comptes de prêts étudiants : 2 285 bourses d'études canadiennes du millénaire et 2 393 bourses du gouvernement du Manitoba pour l'année de prêt 2005-2006
- contrôlé le remboursement d'environ 7 500 prêts étudiants financés directement par la province conformément aux obligations de remboursement.

### **Le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a :**

- approuvé 153 demandes totalisant 2,8 millions de dollars en subventions conditionnelles dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine;
- contrôlé environ 702 subventions d'une valeur totale d'environ 12,5 millions de dollars pour assurer la conformité au programme.

### **Les Services aux étudiants ont :**

- répondu à environ 47 600 demandes d'information et d'aide par téléphone;
- fourni des services en personne à 21 000 étudiants.

### **Le Bureau de l'agrément des établissements et des programmes au 31 juillet 2007 :**

- a donné son agrément à 41 établissements d'enseignement professionnel privés aux termes de la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*;
- 58 établissements d'enseignement professionnel et fournisseurs de services de formation situés au Manitoba ont offert des programmes d'études conçus aux fins du Programme canadien de prêt aux étudiants et du Programme de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. De ces 58 établissements :
  - 7 étaient des établissements publics;
  - 27 étaient des établissements d'enseignement professionnel privés;
  - 17 offraient une formation et ne nécessitaient pas l'agrément du Programme conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*;
  - 7 étaient affiliés à des organismes confessionnels.
- Les étudiants admissibles et inscrits à environ 900 établissements désignés situés partout dans le monde ont bénéficié de l'Aide aux étudiants du Manitoba;
- Entre le 1<sup>er</sup> août 2006 et le 31 juillet 2007, l'Aide aux étudiants du Manitoba a procédé à l'agrément de 65 nouveaux établissements (au Canada et ailleurs dans le monde) et de 225 nouveaux programmes à l'échelle mondiale.

## Les services d'orientation

Les conseillers (quatre à Winnipeg et un à Brandon) travaillent auprès des étudiants du niveau postsecondaire qui ont des préoccupations à l'égard de l'aide aux étudiants résultant de facteurs financiers, scolaires ou personnels. Les conseillers fournissent aussi des renseignements aux étudiants et au public à propos du programme, appuient les dirigeants des établissements postsecondaires et travaillent avec les autres partenaires et fournisseurs de services pour venir en aide à la clientèle postsecondaire. Les conseillers fournissent des services étendus dans la communauté élargie grâce à des programmes de sensibilisation et à des séances d'information auprès des élèves du secondaire et des parents, tout en participant davantage aux salons provinciaux sur les carrières et sur l'éducation. L'agent de liaison autochtone de l'Aide aux étudiants du Manitoba travaille spécifiquement au sein de la communauté autochtone et des programmes d'accès afin de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire aux demandeurs.

## Conseillers en remboursement

Les conseillers en remboursement font partie intégrante des Services du prêt dans la mesure où ils aident à réduire les prêts étudiants en souffrance du Manitoba. Leur rôle consiste à communiquer avec l'emprunteur et à obtenir sa coopération pour le remboursement de son prêt étudiant non remboursé. Ils analysent le statut financier de l'emprunteur et donnent des conseils sur les diverses façons de rembourser, y compris les programmes de gestion de la dette mis à la disposition de ceux qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant du Manitoba.

## Bourses d'études pour les Autochtones

En 2006-2007, 159 étudiants autochtones ont reçu un montant global de 400 500 \$ en bourses d'études. Les contributions des partenaires – le Conseil manitobain des entreprises, le gouvernement du Canada et la province du Manitoba – ont été augmentées à 150 000 \$ par année pour un total de 450 000 \$ par année selon un principe de financement paritaire. Cette entente a été prolongée pour une autre période de trois ans à compter d'avril 2007.

## Le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine

Ces subventions sont non remboursables pourvu que les étudiants, une fois leur formation terminée, travaillent au Manitoba pendant un an pour chaque subvention reçue.

## Le Programme de transition pour la jeunesse

En 2006-2007, sept diplômés des écoles secondaires ont reçu un total de 21 000 \$ en bourses en échange d'un maximum de 12 mois d'expérience de travail rémunéré dans la fonction publique du Manitoba. En plus de leur salaire, les diplômés ont reçu une bourse de 3 000 \$ à la fin de leur affectation lorsqu'ils se sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

## Le Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants

En 2006-2007, 206 étudiants ont reçu un total de 302 400 \$ en subventions avec obligation de travailler au Manitoba.

## Bourses d'études supérieures

Le gouvernement du Manitoba a créé en 2004-2005 des bourses d'études supérieures afin d'aider les études supérieures axées sur la recherche à attirer et retenir les étudiants les plus doués de la province ou d'ailleurs. Le financement de ce programme est passé de 350 000 \$ en 2004-2005 à 1 357 500 \$ en 2006-2007.

## Bourses du millénaire pour étudiants adultes

Une aide financière est offerte aux étudiants collégiaux ou universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires pour étudiants adultes dans un centre d'apprentissage pour adultes (CAA). Ce projet pilote de quatre ans sera évalué en 2008-2009.

## Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba (SPMM)

Une aide financière est offerte aux étudiants à charge d'une famille à faible revenu et aux étudiants autochtones, indépendants et dans le besoin. Au cours de l'année 2006-2007, 300 bénéficiaires ont reçu une SPMM pour étudiants à faible revenu et 112 ont reçu une SPMM pour étudiants autochtones.

## Career Trek

Le Manitoba offre 125 000 \$ en financement de base annuel à ce programme innovateur à l'intention des élèves des années intermédiaires à risque de ne pas poursuivre des études postsecondaires. La mission du programme est de briser le cercle de la pauvreté en informant les élèves et leurs parents de l'importance et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Chaque année, 240 élèves de Winnipeg et des environs participent au programme.

*J'ai eu l'occasion d'explorer l'« outil conseil sur l'endettement » que vous avez mis en ligne récemment sur votre site Web.*

*Cet outil permet aux étudiants d'avoir une bonne idée des remboursements de dettes qu'ils pourraient avoir à effectuer et, selon leur choix de carrière, de leur dette potentielle par rapport au salaire qu'ils pourraient gagner.*

*Toutes mes félicitations pour avoir réussi à concevoir et à mettre en utilisation un outil incroyablement utile.*

Kevin Chapman  
Directeur de la  
Nova Scotia Student  
Assistance

# Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et programmes

## Admissibilité à l'aide

L'Aide aux étudiants du Manitoba utilise les critères du programme fédéral pour déterminer l'admissibilité du demandeur à un prêt. Pour avoir droit à un prêt, l'étudiant doit :

- être résident canadien ou résident permanent (immigrant admis) ou être une personne protégée (*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*);
- être résident du Manitoba;
- faire des études dans un établissement qui est agréé aux fins du Programme manitobain d'aide aux étudiants;
- suivre un programme agréé d'une durée d'au moins 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines consécutives et qui mène à un diplôme ou à un certificat;
- faire preuve d'une assiduité et de progrès satisfaisants;
- ne pas avoir de prêts d'études fédéraux ou provinciaux antérieurs en souffrance ou de mauvais antécédents en matière de crédit;
- avoir un besoin financier.

### Exigences relatives à la charge de cours :

- Les étudiants à temps plein doivent maintenir la charge de cours minimale requise pendant toute l'année scolaire, ce qui est au moins 60 % d'une charge de cours complète (40 % d'une charge complète pour les étudiants qui ont une invalidité permanente). La charge de cours exigée pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement professionnel privé ou qui suivent une formation offerte par un fournisseur privé qui n'est pas qualifié d'établissement professionnel privé, est de 100 % du programme.
- Les étudiants à temps partiel doivent maintenir entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète pendant toute l'année scolaire (20 % à 39 % pour les étudiants qui ont une invalidité permanente).

Résumé : prêts, bourses et avantages – 2006-2007

Étudiants à temps plein	Nombre d'étudiants	Montant total (\$)
<b>Prêts</b>		
Prêts d'études canadiens (Prêts autorisés)	8 531	42 550 190
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (Prêts autorisés)	7 196	23 046 022
<b>Bourses provinciales</b>		
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	939	187 800
Bourses d'accès	214	1 892 325
<b>Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps plein)</b>		
Étudiants ayant des personnes à charge	1 061	1 577 071
Étudiants ayant une invalidité permanente	94	317 309
Étudiantes inscrites au doctorat	5	15 000
<b>Mesures visant à réduire l'endettement</b>		
Bourses du gouvernement du Manitoba	2 224	8 063 017
Bourses d'études canadiennes du millénaire	2 239	10 800 000
<b>Subventions canadiennes d'accès</b>		
Étudiants ayant une invalidité permanente	253	483 340
Étudiants de familles à faible revenu	381	618 916
<b>Autres formes d'aide</b>		
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	153	2 800 000
Programmes de bourses d'études pour les Autochtones	159	400 500
Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba : faible revenu	300	461 100
Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba : Autochtones	112	264 473
Programme de transition pour la jeunesse	7	21 000
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	–	5 000 000
Bourse du millénaire pour étudiants adultes	49	209 500
Programme de subvention des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants	206	302 400
Bourses d'études supérieures	129	1 357,50
Subventions de remise sur les frais de scolarité	–	13 000
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques	–	100
Programme vétérinaire de gros bétail	10	50 000
<b>Étudiants à temps partiel</b>		
<b>Prêts</b>		
Prêts canadiens d'études (Prêts autorisés)	141	294 577
<b>Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps partiel)</b>		
Étudiants ayant des personnes à charge	5	3 873
Étudiants ayant une invalidité permanente	8	16 641
Étudiants dans le besoin	35	38 793
<b>Subventions canadiennes d'accès (Étudiants à temps partiel)</b>		
Étudiants ayant une invalidité permanente	15	23 856

## Aide remboursable

**Prêts d'études canadiens (PEC)** – Le prêt équivaut à 60 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 210 \$ par semaine d'études (7 140 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Il devient exigible six mois après la fin du programme. Des intérêts commencent à s'accumuler dès que l'étudiant a terminé ou interrompu ses études.

**Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba** – Le prêt équivaut à 40 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 140 \$ par semaine d'études (4 760 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Il devient exigible six mois après la fin du programme. Contrairement aux PEC, les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba n'accumulent pas d'intérêts au cours de cette période de six mois.

Figure 1 : Distribution des PEC et des PEGM aux étudiants à temps plein

Année de programme	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1997-1998	9 984	39 773 635	3 984	9 334	24 562 831	2 632
1998-1999	9 862	36 994 260	3 751	9 519	23 603 279	2 480
1999-2000	10 328	41 525 275	4 021	10 112	26 886 933	2 659
2000-2001	10 501	42 405 831	4 038	9 190	24 504 762	2 666
2001-2002	9 987	40 530 546	4 058	7 836	20 542 974	2 622
2002-2003	9 668	40 134 382	4 151	7 787	20 895 899	2 683
2003-2004	9 388	40 713 798	4 337	7 679	21 490 279	2 799
2004-2005	8 875	37 865 280	4 267	7 134	19 888 221	2 788
2005-2006 <sup>P</sup>	9 110	45 361 261	4 979	7 624	24 737 716	3 245
2006-2007 <sup>P</sup>	8 531	42 550 190	4 988	7 196	23 046 022	3 203

P = Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés. Les étudiants sont comptés une fois pour chaque catégorie dont ils font partie. Voir l'annexe A pour la liste complète des sigles et l'explication sur les dates utilisées dans les tableaux historiques.

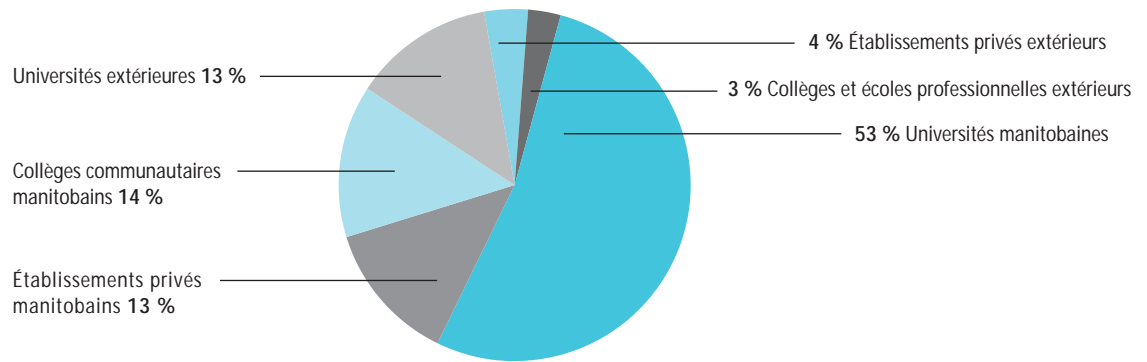
Figure 2 : Répartition des PEC et des PEGM, par type d'établissement et par lieu, 2006-2007

Type d'établissement et lieu	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Universités manitobaines	4 869	22 659 315	4 654	4 003	11 732 469	2 931
Collèges communautaires manitobains	1 428	6 080 580	4 258	1 157	3 159 851	2 731
Établissements privés manitobains	927	5 212 445	5 623	827	3 164 131	3 826
Universités extérieures	880	5 430 611	6 171	800	3 157 059	3 946
Collèges et écoles prof. extérieurs	245	1 404 026	5 731	210	748 296	3 563
Établissements privés extérieurs	236	1 763 213	7 471	227	1 084 216	4 776
<b>TOTAL</b>	<b>8 585</b>	<b>42 550 190</b>	<b>4 956</b>	<b>7 224</b>	<b>23 046 022</b>	<b>3 190</b>



Obtenir  
des renseignements

Figure 3 : Répartition des PEC et des PEGM (\$), 2006-2007



Plus de 50 % des fonds des PEC et des PEGM sont accordés à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. Environ 80 % des PEC et des PEGM sont accordés à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain. Il n'existe aucun écart appréciable entre les PEC et les PEGM.

## Aide non remboursable

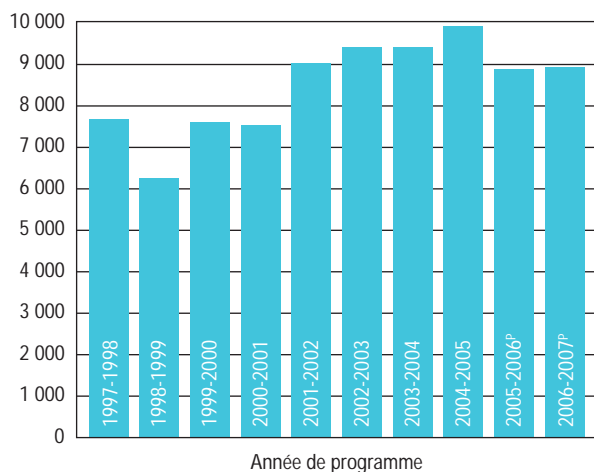
Pour avoir droit à l'aide non remboursable, les étudiants doivent faire des études à temps plein, avoir droit aux prêts d'études canadiens et aux prêts étudiants du gouvernement du Manitoba, et avoir un besoin financier évalué par l'Aide aux étudiants du Manitoba. Cette aide comprend les bourses d'accès, les subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, les subventions canadiennes pour études et les subventions canadiennes d'accès.

**Bourses d'accès** – La bourse provinciale est accordée aux étudiants inscrits à temps plein dans le cadre du programme Accès. Les étudiants admissibles reçoivent un PEC équivalent à 60 % de leurs besoins évalués, à concurrence de 210 \$ par semaine d'études; la bourse d'accès comble le reste de leurs besoins financiers évalués.

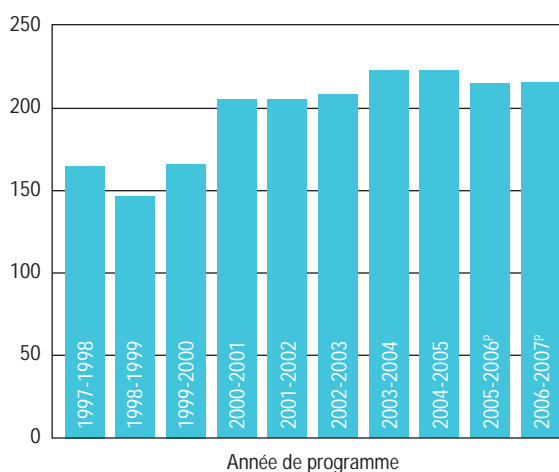
Figure 4 : Répartition des bourses d'accès entre les étudiants à temps plein

Bourses d'accès			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1997-1998	164	1 230 163	7 501
1998-1999	145	906 252	6 250
1999-2000	164	1 221 167	7 446
2000-2001	204	1 502 118	7 363
2001-2002	203	1 815 732	8 944
2002-2003	207	1 934 842	9 347
2003-2004	223	2 090 935	9 376
2004-2005	222	2 167 113	9 762
2005-2006 <sup>P</sup>	213	1 870 401	8 781
2006-2007 <sup>P</sup>	214	1 892 325	8 843

**Figure 5 :**  
Bourse d'accès moyenne (\$) 1997-1998 à 2006-2007



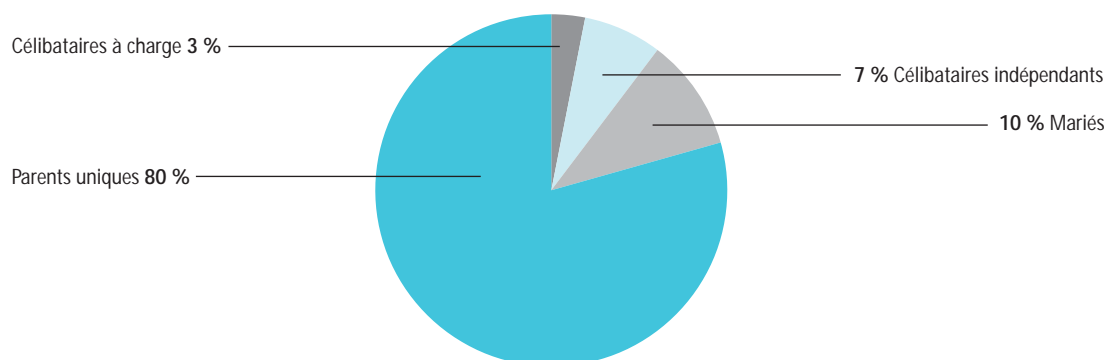
**Figure 6 :**  
Nombre d'étudiants titulaires d'une bourse d'accès de 1997-1998 à 2006-2007



**Figure 7 :** Répartition des bourses d'accès par groupe démographique, 2006-2007

Bourse d'accès			
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	35	174 071	4 973
Femmes	179	1 718 254	9 599
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>1 892 325</b>	<b>8 843</b>
Non autochtones	85	863 793	10 162
Autochtones	129	1 028 532	7 973
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>1 892 325</b>	<b>8 843</b>
Célibataires à charge	18	61 668	3 426
Célibataires indépendants	34	137 552	4 046
Mariés	26	190 766	7 337
Parents uniques	136	1 502 339	11 047
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>1 892 325</b>	<b>8 843</b>

**Figure 8 :** Répartition des bourses d'accès (\$) par catégorie d'étudiant, 2006-2007



Les bourses d'accès sont destinées aux étudiants dans le besoin.

**Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne (PGPA)** – Une bourse provinciale de 200 \$ par année est accordée aux étudiants autochtones canadiens qui font des études à temps plein au Canada et dont le besoin financier évalué est d'au moins un dollar aux termes du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 9 : Répartition des Bourses du PGPA

Bourses du PGPA		
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
1997-1998	787	159 800
1998-1999	883	178 600
1999-2000	866	173 200
2000-2001	980	196 000
2001-2002	971	194 200
2002-2003	988	197 600
2003-2004	969	193 800
2004-2005	966	193 200
2005-2006 <sup>P</sup>	954	190 800
2006-2007 <sup>P</sup>	939	187 800

Figure 10 : Répartition des Bourses du PGPA par type d'établissement et lieu, 2006-2007

Bourses du PGPA		
Type d'établissement et lieu	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)
Universités manitobaines	547	109 400
Collèges communautaires manitobains	190	38 000
Établissements privés manitobains	125	25 000
Universités extérieures	38	7 600
Collèges et écoles prof. extérieures	17	3 400
Établissements privés extérieures	22	4 400
<b>TOTAL</b>	<b>939</b>	<b>187 800</b>

Figure 11 : Répartition des Bourses du PGPA par groupe démographique

Bourses du PGPA		
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)
Hommes	259	51 800
Femmes	680	136 000
<b>TOTAL</b>	<b>939</b>	<b>187 800</b>
Célibataires à charge	182	36 400
Célibataires indépendants	366	73 200
Mariés	99	19 800
Parents uniques	292	58 400
<b>TOTAL</b>	<b>939</b>	<b>187 800</b>

**Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba (SPMM)** – Une aide financière est offerte aux étudiants à charge issus d'une famille à faible revenu et aux étudiants autochtones, indépendants et dans le besoin.

Figure 12 : Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba

Année de programme	SPMM : Faible revenu			SPMM : Autochtones		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
2006-2007 <sup>P</sup>	300	461 100	1 537	112	264 473	2 361

Figure 13 : Répartition des SPMM : Faible revenu par groupe démographique

**SPMM : Faible revenu**

Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
Hommes	122	191 146	1 567
Femmes	178	269 954	1 517
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>461 100</b>	<b>1 537</b>
Non autochtones	271	417 324	1 540
Autochtones	29	43 776	1 510
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>461 100</b>	<b>1 537</b>

Figure 14 : Répartition des SPMM : Autochtones par groupe démographique

**SPMM : Autochtones**

Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
Hommes	33	74 795	2 267
Femmes	79	189 678	2 401
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>264 473</b>	<b>2 361</b>
Célibataires à charge	0	0	–
Célibataires indépendants	63	149 751	2 377
Mariés	8	12 696	1 587
Parents uniques	41	102 026	2 488
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>264 473</b>	<b>2 361</b>

*L'Aide aux étudiants du Manitoba est un excellent service qui aide les étudiants à atteindre leurs objectifs.*

*Le soutien de l'Aide aux étudiants du Manitoba bénéficie non seulement aux étudiants, mais également à la province du Manitoba qui pourra tirer profit des compétences qu'ils auront acquises.*

Bol Aciech (étudiant)

**Bourses du millénaire pour étudiants adultes** – On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA).

Figure 15 : C'était la deuxième année d'existence de la Bourse du millénaire pour étudiants adultes

#### Bourses du millénaire pour étudiants adultes

Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
2005-2006 <sup>P</sup>	33	157 050	4 759
2006-2007 <sup>P</sup>	49	209 500	4 276

Figure 16 : Répartition des bourses du millénaire pour étudiants adultes par groupe démographique, 2006-2007

#### Bourses du millénaire pour étudiants adultes

Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	17	72 000	4 235
Femmes	32	137 500	4 297
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>209 500</b>	<b>4 276</b>
Non autochtones	45	193 000	4 289
Autochtones	4	16 500	4 125
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>209 500</b>	<b>4 276</b>
Célibataires à charge	2	6 000	3 000
Célibataires indépendants	17	71 000	4 176
Mariés	11	48 000	4 364
Parents uniques	19	84 500	4 447
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>209 500</b>	<b>4 276</b>

**Subventions canadiennes d'accès (SCA)** – Cette subvention offre un maximum équivalent à 50 pour cent des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) aux étudiants à charge provenant de familles à faible revenu. Une subvention maximale de 2 000 \$ par année est offerte aux étudiants ayant une invalidité permanente.

Figure 17 : Subventions canadiennes d'accès

Année de programme	SCA Faible revenu			SCA Invalidité		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyennes (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyennes (\$)
2005-2006 <sup>P</sup>	449	733 572	1 634	257	494 751	1 925
2006-2007 <sup>P</sup>	381	618 916	1 624	253	483 340	1 910

**Subventions canadiennes pour études :**

- La subvention canadienne pour études spéciale à l'intention des étudiants ayant une **invalidité permanente (SCE – Invalidité)** donne droit à un maximum de 8 000 \$ par année aux étudiants pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent en raison d'une invalidité permanente.

- **Les étudiantes inscrites au doctorat (SCE – Femmes inscrites au doctorat)** ont droit à un maximum de 3 000 \$ par année pendant une période maximale de trois ans si elles suivent des études à temps plein, sont admissibles, ont un besoin évalué et font un doctorat dans certains domaines non traditionnels ou dans un domaine où les femmes sont sous représentées.
- **Les étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (SCE TP PC)** – ont droit à un maximum de 40 \$ par semaine d'études s'ils ont une ou deux personnes à charge et à un maximum de 60 \$ par semaine d'études s'ils ont trois personnes à charge ou plus. Cette subvention est offerte aux étudiants dont le besoin financier dépasse le montant maximal accordé en vertu des programmes d'études du Canada et du Manitoba, soit 275 \$ par semaine.

Figure 18 : Répartition des SCE Invalidité, SCE Femmes inscrites au doctorat et SCE PC

Année de programme	SCE Invalidité			SCE Femmes inscrites au doctorat			SCE TP PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyennes (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyennes (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyennes (\$)
1997-1998	83	196 230	2 364	10	30 000	3 000	-	-	-
1998-1999	72	224 455	3 117	5	13 316	2 663	680	1 007 945	1 482
1999-2000	76	226 437	2 979	7	20 536	2 934	832	1 251 012	1 504
2000-2001	82	243 971	2 975	6	17 304	2 884	892	1 341 345	1 504
2001-2002	83	273 152	3 291	5	13 627	2 725	837	1 263 219	1 509
2002-2003	92	333 100	3 621	3	9 000	3 000	918	1 363 291	1 485
2003-2004	122	455 127	3 731	4	12 000	3 000	982	1 511 886	1 540
2004-2005	133	512 562	3 854	8	21 865	2 733	958	1 441 653	1 505
2005-2006 <sup>P</sup>	173	595 681	3 443	7	20 763	2 966	1 170	1 684 056	1 439
2006-2007 <sup>P</sup>	94	317 309	3 376	5	15 000	3 000	1 061	1 577 071	1 486

## Aide aux étudiants à temps partiel

Les prêts d'études canadiens à l'intention des étudiants à temps partiel (PEC TPart) offrent un montant maximal de 4 000 \$ aux étudiants qui suivent entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète (de 20 % à 39 % pour les étudiants ayant une invalidité permanente) dans le cadre d'un programme qui mène à un certificat, à un diplôme ou à un grade. Le premier paiement d'intérêts doit être versé dans les 30 jours suivant la date où le prêteur aura accordé le prêt. Les paiements mensuels de l'intérêt et du principal sont dus six mois après la fin du programme d'études.

Figure 19 : Répartition des PEC aux étudiants à temps partiel

Prêts d'études canadiens TPart			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1997-1998	237	530 509	2 238
1998-1999	213	428 747	2 013
1999-2000	242	490 745	2 028
2000-2001	190	376 480	1 981
2001-2002	160	319 658	1 998
2002-2003	162	331 398	2 046
2003-2004	172	339 524	1 974
2004-2005	178	362 793	2 038
2005-2006 <sup>P</sup>	174	317 028	1 822
2006-2007 <sup>P</sup>	141	294 577	2 089



Séance d'information pour les établissements  
2007

Un grand merci pour la Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba qui m'a été octroyée pour alléger ma dette étudiante. Cette réduction du coût de mes études est grandement appréciée. Encore une fois, merci beaucoup.

Michel (étudiant)

## Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants inscrits à temps partiel :

- **Les étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente (SCE – Invalidité TPart)** ont droit à un maximum de 8 000 \$ par année pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent pour leurs études en raison d'une invalidité permanente.
- **Les étudiants à temps partiel et dans le besoin (SCE dans le besoin TPart)** ont droit à un prêt maximal de 1 200 \$ par année s'ils sont admissibles, respectent les limites établies quant au revenu et ont des raisons valables d'étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Cette catégorie inclut les étudiants qui ont des difficultés financières et qui ne sont pas en mesure de payer leurs dépenses courantes liées aux études.
- **Les étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (SCE TPart PC)** ont droit à un prêt maximum de 1 920 \$ s'ils ont des personnes à charge et si leur besoin financier dépasse la subvention maximale pour les étudiants à temps partiel dans le besoin et le montant maximal du prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel.

Figure 20 : Répartition des subventions canadiennes pour études (SCE – Invalidité TPart, TPart, TPart PC)

Année de programme	SCE – Invalidité TPart			SCE – TPart			SCE – TP PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1997-1998	24	30 454	1 269	58	60 801	1 048	0	0	0
1998-1999	21	49 108	2 338	74	87 795	1 186	7	9 170	1 310
1999-2000	9	16 442	1 827	48	52 386	1 091	7	5 537	791
2000-2001	8	17 202	2 150	52	56 106	1 079	4	5 160	1 290
2001-2002	6	10 183	1 697	33	34 761	1 053	3	4 106	1 369
2002-2003	3	8 724	2 908	36	36 699	1 019	5	6 257	1 251
2003-2004	13	47 178	3 629	43	48 736	1 133	1	579	579
2004-2005	5	14 856	2 971	46	54 532	1 185	8	9 350	1 169
2005-2006 <sup>P</sup>	12	20 980	1 748	47	52 464	1 116	3	4 088	1 363
2006-2007 <sup>P</sup>	8	16 641	2 080	35	38 793	1 108	5	3 873	775

Figure 21 : Répartition des subventions canadiennes d'accès pour étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente

SCA – Invalidité TP			
Année de Programme	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyenne (\$)
2005-2006 <sup>P</sup>	13	15 687	1 207
2006-2007 <sup>P</sup>	15	23 856	1 590

## Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants

En 2005-2006, l'Aide aux étudiants et la Fondation canadienne des bourses du millénaire ont intégré les Bourses d'études canadiennes du millénaire et les programmes du Manitoba. Ce changement élimine la complexité du travail administratif des deux programmes et assure que les programmes de remboursement soient plus équitables pour tous les étudiants.

**Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM)** – Ce programme provincial de remise de dette de 8,06 millions de dollars est destiné à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable pour les étudiants manitobains. Les étudiants sont automatiquement pris en considération pour cette bourse quand ils font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Cette bourse aide les étudiants qui font des études au Canada, surtout ceux qui sont en première année d'études et ceux qui font des études supérieures n'ouvrant pas droit aux bourses d'études canadiennes du millénaire. En 2006-2007, 2 224 étudiants ont reçu cette bourse pour un montant moyen de 3 625 \$. Avec les bourses d'études canadiennes du millénaire, les bourses du gouvernement du Manitoba ont aidé à ramener le niveau d'endettement des étudiants à environ 6 000 \$ en 2006-2007.

**Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)** – L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les bourses d'études canadiennes du millénaire destinées aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). Le gouvernement fédéral a établi la FCBEM en 1998 en réponse à la hausse du niveau d'endettement des étudiants et du taux de non remboursement des prêts. La quote part manitobaine du fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars, calculée en fonction de la population, est présentement de 10,7 millions de dollars par année. Les étudiants qui font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba sont automatiquement pris en considération aux fins de ce programme de remise de dette. En 2006-2007, 2 239 étudiants manitobains ont reçu une de ces bourses.

Figure 22 : Répartition des BECM et des BGM

Année de programme	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1999-2000	3 516	10 847 794	3 085	0	0	–
2000-2001	3 065	10 403 510	3 394	1 961	5 067 897	2 584
2001-2002	2 953	10 362 737	3 509	1 937	4 812 959	2 485
2002-2003	3 350	12 209 410	3 645	3 224	6 050 633	1 877
2003-2004	2 932	10 519 470	3 588	2 460	6 202 054	2 521
2004-2005	2 931	10 826 310	3 694	1 564	4 350 654	2 782
2005-2006 <sup>P</sup>	2 280	10 710 193	4 697	2 374	7 410 276	3 121
2006-2007 <sup>P</sup>	2 239	10 800 000	4 824	2 224	8 063 017	3 625

Figure 23 : Répartition des BECM et des BGM, selon le type d'établissement et le lieu, 2006-2007

Année de programme	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Universités manitobaines	1 483	6 952 023	4 688	1 028	2 359 074	2 295
Collèges communautaires manitobains	233	1 044 509	4 483	368	1 191 098	3 237
Établissements privés manitobains	91	527 574	5 798	474	2 784 380	5 874
Universités extérieures	311	1 642 795	5 282	203	854 111	4 207
Collèges et écoles prof. extérieures	78	387 499	4 968	52	176 639	3 397
Établissements privés extérieures	43	245 600	5 712	99	697 715	7 048
<b>TOTAL</b>	<b>2 239</b>	<b>10 800 000</b>	<b>4 824</b>	<b>2 224</b>	<b>8 063 017</b>	<b>3 625</b>



Salon des carrières de Winnipeg

Merci d'avoir offert des sessions d'information au cours de la Prospect 2007 de l'Université de Brandon

Les étudiants (et les parents) ont grandement apprécié votre aide.

Alex et Doug  
Coprésidents de Prospect

Figure 24 : Répartition des BECM (\$), 2006-2007

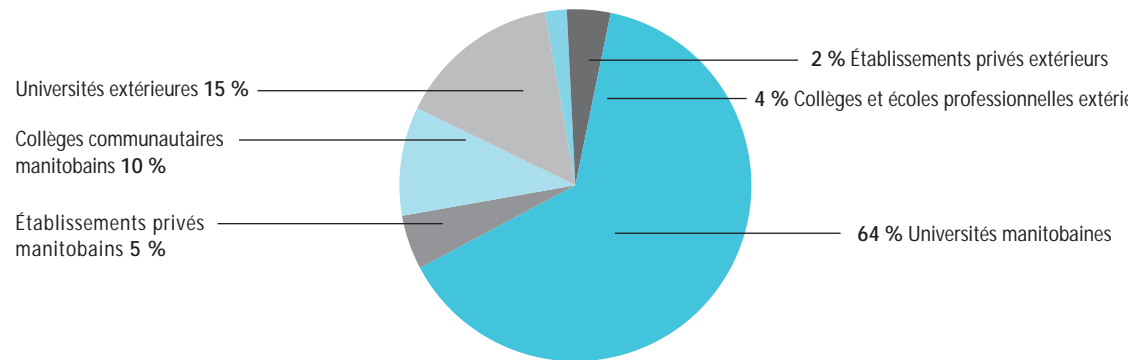
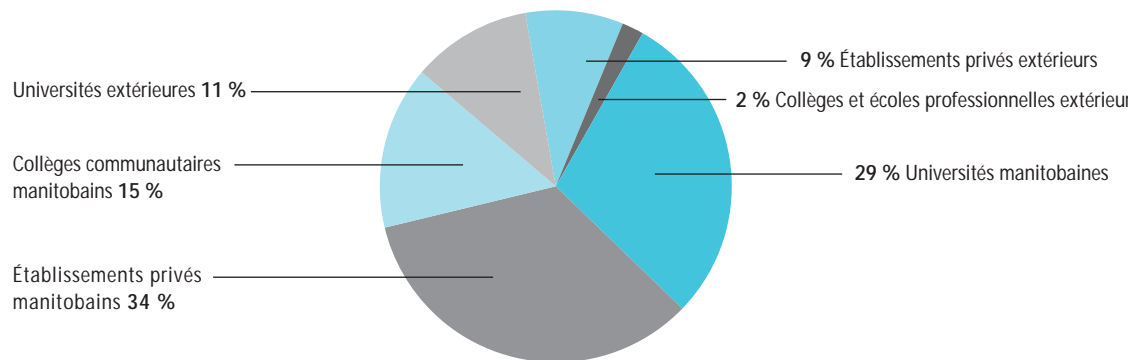


Figure 25 : Répartition des BGM (\$), 2006-2007



Répartition des BECM – 79 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain. 64 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine.

Répartition des BGM – 29 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. 34 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un établissement privé au Manitoba. 15 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un collège communautaire au Manitoba.

**Exemption d'intérêts** – Cet outil de gestion de la dette fournit une exemption à court terme aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien et leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Actuellement, 493 emprunteurs sont exemptés d'intérêts. En 2006-2007, le gouvernement du Manitoba a payé 201 999 \$ en intérêts pour les étudiants. Dans ce programme, les paiements des étudiants sont suspendus et les gouvernements du Canada et du Manitoba acquittent les frais d'intérêts du prêt étudiant. Les étudiants bénéficiaires peuvent demander une exemption d'intérêts pour des périodes de six mois à la fois jusqu'à un maximum de 30 mois, n'importe quand pendant la durée du prêt. Une période prolongée d'exemption peut être approuvée pour 24 autres mois si c'est dans les cinq ans suivant la dernière année d'études à temps plein.

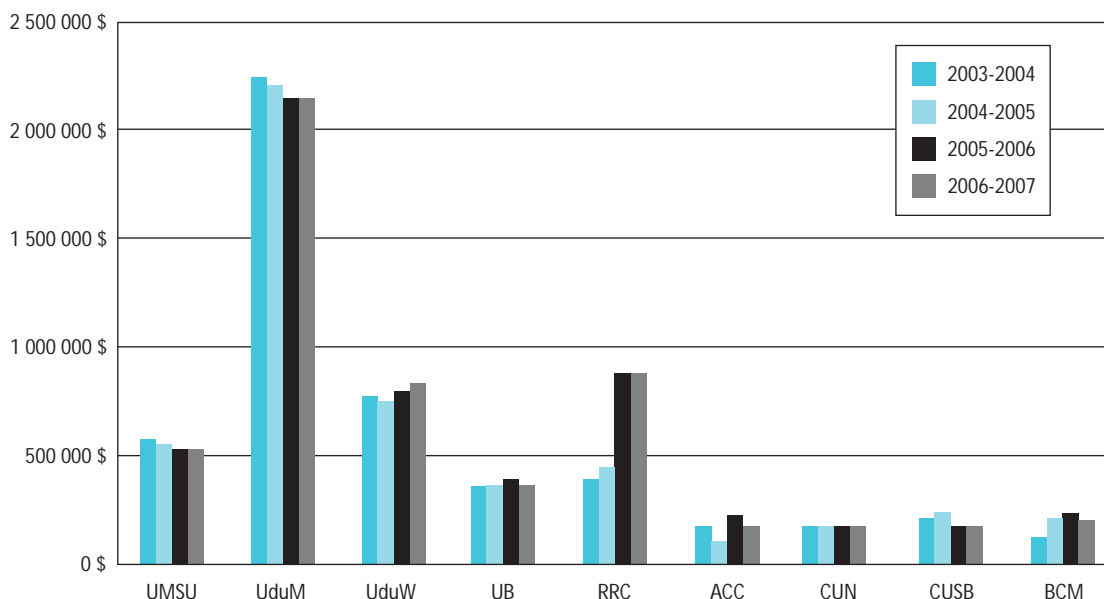
**Réduction de la dette en cours de remboursement** – Cette mesure de gestion de la dette aide les emprunteurs qui ne bénéficient plus d'exemption d'intérêts et qui continuent à avoir des difficultés exceptionnelles à long terme à honorer les obligations de remboursement de leur prêt étudiant du Manitoba. En 2006-2007, treize étudiants ont reçu une approbation leur donnant droit à la réduction de la dette. Aux termes de ce programme, le gouvernement du Manitoba a versé un total de 37 886 \$ pour amortir les prêts des emprunteurs qui n'étaient pas en mesure de les payer. Les étudiants peuvent demander que le principal de leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba puisse être réduit de 50 % du solde dû, à concurrence de 6 667 \$.

**Exonération du remboursement des prêts pour cause d'incapacité permanente** – Les gouvernements du Canada et du Manitoba pourraient exonérer les étudiants du remboursement de leurs prêts d'études s'ils sont dans l'impossibilité de les rembourser en raison d'une incapacité permanente. Les étudiants ne pourront être dispensés du remboursement de leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba que s'ils sont déjà exonérés du remboursement de leur prêt canadien aux étudiants.

## Subventions et autres formes d'aide

**Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (IBEEM)** – Ce programme a été institué par la province en 1997-1998 avec un budget d'un million de dollars. Le budget est passé à cinq millions de dollars par année en 1998-1999 et est demeuré à ce niveau depuis. L'IBEEM verse un dollar en fonds de contrepartie pour chaque dollar fourni par un donateur privé à l'un des sept universités ou collèges publics du Manitoba, à l'association des étudiants de l'Université du Manitoba et au conseil d'entreprise du Manitoba. Les cinq millions de dollars sont répartis selon une formule basée sur les inscriptions. Les subventions versées en vertu de l'Initiative enrichissent considérablement les bourses que les établissements d'enseignement postsecondaires peuvent offrir à leurs étudiants.

Figure 26 : Répartition de l'IBEEM



**Subventions de remise sur les frais de scolarité** – En 2006-2007, les collèges et les universités publics du Manitoba ont reçu 13 millions de dollars en fonds supplémentaires pour les compenser du remboursement de 10 % des droits de scolarité versés aux étudiants tout en gardant les droits de scolarité au même niveau que celui de 1999-2000.

**Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine (PAFERM)** – Le programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a été annoncé par la province le 18 mai 2001. L'Aide aux étudiants du Manitoba administre l'option Aide financière aux études du PAFERM pour le compte de Santé Manitoba. Des subventions conditionnelles de 15 000 \$ sont offertes aux étudiants qui sont en 3<sup>e</sup> ou en 4<sup>e</sup> année de médecine. Des subventions de 20 000 \$ sont offertes aux résidents qui sont dans leur dernière année de médecine familiale. Les résidents en médecine familiale qui suivent une formation supplémentaire d'un an en médecine d'urgence ou en anesthésie ont droit à une subvention supplémentaire de 20 000 \$. Les résidents qui font leur internat dans une autre spécialité approuvée ont droit à 20 000 \$ par année pendant deux ans. À la fin de leur formation, les médecins qui ont bénéficié du programme doivent travailler au Manitoba pendant un an pour chaque subvention reçue. Les étudiants de 3<sup>e</sup> année qui ont reçu une aide conditionnelle sont tenus de travailler pendant une période d'un an au sein d'une collectivité rurale du Manitoba.

**Programme de bourses d'études pour les Autochtones** – Ces bourses aident les étudiants autochtones à défrayer les coûts liés aux frais de scolarité et à l'achat des livres et du matériel. Les étudiants doivent étudier à temps plein (60 % d'une charge de cours au minimum) et être dans le besoin. Les personnes inscrites à un programme universitaire ont droit à un montant pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ et celles inscrites à un programme collégial ont droit à jusqu'à 1 500 \$. Ce programme est financé par le Business Council of Manitoba, en partenariat avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba.

**Churchill Northern Studies Centre** – Le ministère verse une subvention de fonctionnement annuelle à cet organisme sans but lucratif dont le mandat est de fournir des installations de recherches interdisciplinaires sur le terrain et un soutien logistique afin de promouvoir et de faciliter l'éducation et la recherche sur le Nord et l'Arctique.

**Programme de transition pour la jeunesse** – En coopération avec Jeunesse Manitoba, le Programme de transition pour la jeunesse procure aux nouveaux diplômés du secondaire admissibles un emploi payé au Manitoba pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois, pour les encourager à poursuivre des études postsecondaires. Les diplômés reçoivent une bourse de 3 000 \$ quand ils terminent avec succès leur stage et s'inscrivent dans un établissement agréé d'enseignement postsecondaire.

**Bourse du millénaire pour étudiants adultes** – On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA). Cette bourse offre aux étudiants de première année un montant de 5 000 \$, aux étudiants de deuxième année, 4 000 \$, et aux étudiants de troisième et de quatrième année, un montant de 3 000 \$ et de 2 000 \$ respectivement, et ces étudiants doivent avoir été choisis par les CAA et doivent poursuivre leurs études postsecondaires dans un collège ou une université du Manitoba. L'Aide aux étudiants administre ce programme pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

**Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba** – Une aide financière est offerte aux étudiants à charge issus d'une famille à faible revenu et aux étudiants autochtones, indépendants et dans le besoin. Les bourses couvrent 50 % des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour les étudiants à charge et de 4 000 \$ pour les étudiants autochtones indépendants). L'Aide aux étudiants du Manitoba administre ce programme pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

**Bourses d'études supérieures** – En 2004-2005, le gouvernement manitobain a introduit les bourses d'études supérieures destinées aux études supérieures axées sur la recherche pour permettre d'attirer et de retenir les meilleurs étudiants de la province et de l'extérieur. Au cours de l'exercice 2006-2007, le budget de ce programme a reçu un montant supplémentaire de 657 500 \$, et totalise 1 357 500 \$. Cette aide accorde 7 500 \$ par année aux étudiants des programmes de troisième cycle pendant un maximum de quatre ans (en plus des bourses d'études supérieures de 16 000 \$ par année de l'Université du Manitoba) et 15 000 \$ par année aux étudiants de maîtrise pour un maximum de deux ans.

**Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques** – Cette initiative a été mise en œuvre en 2005-2006 pour créer un fonds de dotation qui fournirait des bourses aux étudiants des régions rurales et nordiques du Manitoba. La Winnipeg Foundation administre le programme pour le compte du réseau de la fondation communautaire du Manitoba. La province financera en contrepartie un montant de 100 000 \$ par année pendant une période de cinq ans en vue d'accumuler un fonds de dotation d'une valeur de un million de dollars qui donnerait plus de 50 000 \$ en bourses annuellement.

**Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants** – L'Aide aux étudiants administre ce programme pour le compte des Services à la famille et Logement Manitoba.

**Programme vétérinaire de gros bétail** – Ce programme a été créé en 2005-2006 dans le but d'encourager les vétérinaires à se diriger dans la pratique de la médecine vétérinaire de gros bétail dans les régions rurales du Manitoba. Cinq subventions de 5 000 \$ sont offertes tous les ans aux étudiants qui en sont à leur troisième et quatrième années d'un programme vétérinaire de gros bétail à condition qu'ils rendent une année de service (10 subventions par année). Les étudiants sont tenus de signer un accord comme quoi ils doivent rendre une année de service pour chaque subvention obtenue. Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba administre cette subvention.

**Fonds de dotation du Centre William Norrie** – Ce fonds a été créé en 2005-2006 et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba s'est engagé à y contribuer 100 000 \$ annuellement. Ce montant sera financé en contrepartie pendant une période de trois ans. Une fois arrivé à la date d'échéance, le fonds de dotation totalisera plus de 600 000 \$ et fournira 30 000 \$ en bourses annuellement. Ces bourses fourniront un soutien vital aux frais de subsistance des étudiants qui ne sont pas prestataires d'une bourse d'accès et qui fréquentent le Centre William Norrie.

**Career Trek** – La mission du programme est de briser le cercle de la pauvreté en informant les élèves et leurs parents de l'importance et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Chaque année, 240 élèves de Winnipeg et des environs participent au programme. La province avait alloué 125 000 \$ à ce programme en 2006-2007.

## Renseignements financiers

Budget de l'Aide aux étudiants du Manitoba pour l'exercice financier 2006-2007 (du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007)

	(\$)
Salaires .....	3 489 000
Autres dépenses .....	1 204 500
Bourses d'accès .....	2 559 900
Churchill Northern Studies Centre .....	98 000
Programme vétérinaire de gros bétail .....	50 000
Winnipeg Education Centre – Programme de dotation .....	100 000
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques .....	100 000
Fonds Helen Betty Osborne .....	50 000
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne .....	251 100
Career Trek .....	125 000
Collège canadien des travailleurs .....	2 000
Bourses d'études supérieures .....	1 357 500
Bourses du gouvernement du Manitoba .....	8 060 000
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba .....	5 000 000
Bourses d'études canadiennes du millénaire .....	10 630 500
Bourses du millénaire pour étudiants adultes .....	635 000
Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba .....	1 520 000
Subventions canadiennes pour études .....	3 000 200
Subventions de remise sur les frais de scolarité .....	13 874 300
Aide financière aux étudiants et résidents en médecine .....	2 891 300
Gestion du portefeuille de prêts .....	4 781 000
Exemption d'intérêts et remise de dette .....	1 388 600
<b>TOTAL .....</b>	<b>61 167 900</b>
Moins les sommes à recevoir de Santé Manitoba .....	(2 891 300)
<b>TOTAL .....</b>	<b>58 276 600</b>

# Annexes

## Annexe A

### Légende des tableaux et des graphiques

Sigle	Programme
BMEA	Bourses du millénaire pour étudiants adultes
SCA Invalidité	Subventions canadiennes d'accès pour étudiants ayant une invalidité permanente
SCA Faible revenu	Subventions canadiennes d'accès pour étudiants à charge de familles à faible revenu
BECM	Bourses d'études canadiennes du millénaire
SCE	Subventions canadiennes pour études
SCE PC	Subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge
SCE TP Invalidité	Subventions canadiennes pour étudiants à temps plein ayant une invalidité permanente
SCE TP dans le besoin	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel dans le besoin
SCE PT PC	Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge
SCE PT Invalidité	Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente
SCE Étudiantes inscrites au doctorat	Subventions canadiennes pour étudiantes inscrites au doctorat
PEC	Prêts d'études canadiens
PEC TP	Prêts d'études canadiens pour étudiants à temps partiel
BGM	Bourses du gouvernement du Manitoba
PEGM	Prêt étudiant du gouvernement du Manitoba
PAFERM	Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine
BMEA	Bourses du millénaire pour étudiants adultes
SPMM	Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba
PGPA	Prince de Galles – Princesse Anne

NOTE : Dans les tableaux et les graphiques, les étudiants sont comptés dans chaque catégorie à laquelle ils appartiennent.

P – Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés

- Chiffres préliminaires au 31 juillet 2007

**Établissements privés manitobains** – Toutes les écoles professionnelles privées et les autres établissements d'enseignement privés situés au Manitoba.

**Collèges communautaires manitobains** – Tous les programmes offerts dans les collèges communautaires et les écoles professionnelles publics du Manitoba.

**Tableaux graphiques historiques** – Le présent rapport contient des informations historiques pour les dix dernières années, de 1997-1998 à 2006-2007.

## Annexe B

## Répartition des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba

Figure 27 : Répartition des PEC et des PEGM au Manitoba par établissement public, 2006-2007

Établissement	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Université du Manitoba	3 139	14 933 020	4 757	2 565	7 720 557	3 010
Université de Winnipeg	1 029	4 478 567	4 352	826	2 228 980	2 699
Université de Brandon	540	2 565 478	4 751	479	1 412 367	2 949
Collège universitaire de Saint-Boniface	102	424 466	4 161	82	218 552	2 665
Red River College	1 026	4 412 832	4 301	807	2 235 001	2 770
Assiniboine Community College	232	899 862	3 879	207	500 531	2 418
Collège universitaire du Nord	53	266 111	5 021	39	121 541	3 116
Autres établissements publics du Manitoba	181	759 559	4 196	160	454 791	2 842
<b>TOTAL</b>	<b>6 302</b>	<b>28 739 895</b>	<b>4 560</b>	<b>5 165</b>	<b>14 892 320</b>	<b>2 883</b>

Figure 28 : Répartition des PEC et des PEGM par groupe démographique, 2006-2007

Groupe démographique	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Hommes	3 172	15 320 505	4 830	2 666	8 338 951	3 128
Femmes	5 359	27 229 685	5 081	4 530	14 707 071	3 247
<b>TOTAL</b>	<b>8 531</b>	<b>42 550 190</b>	<b>4 988</b>	<b>7 196</b>	<b>23 046 022</b>	<b>3 203</b>
Non autochtones	7 486	37 247 131	4 976	6 422	20 621 204	3 211
Autochtones	1 045	5 303 059	5 075	774	2 424 818	3 133
<b>TOTAL</b>	<b>8 531</b>	<b>42 550 190</b>	<b>4 988</b>	<b>7 196</b>	<b>23 046 022</b>	<b>3 203</b>
Célibataires à charge	2 544	10 076 944	3 961	2 073	5 159 127	2 489
Célibataires indépendants	4 123	21 560 990	5 229	3 558	12 048 303	3 386
Mariés	947	5 013 430	5 294	853	2 914 909	3 417
Parents uniques	917	5 898 826	6 433	712	2 923 683	4 106
<b>TOTAL</b>	<b>8 531</b>	<b>42 550 190</b>	<b>4 988</b>	<b>7 196</b>	<b>23 046 022</b>	<b>3 203</b>

Figure 29 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM selon le sexe

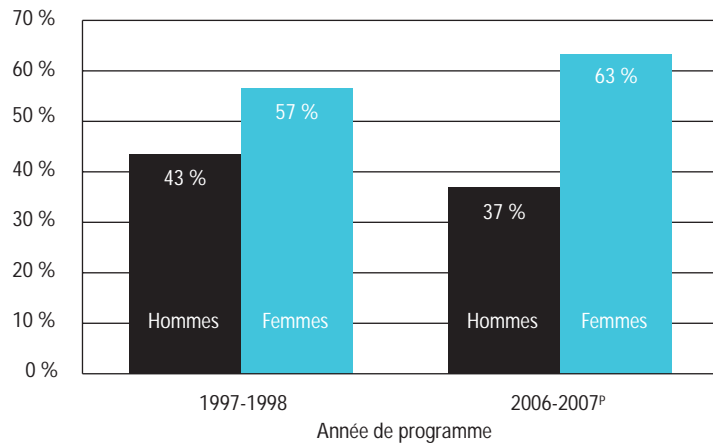


Figure 30 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM selon l'ascendance

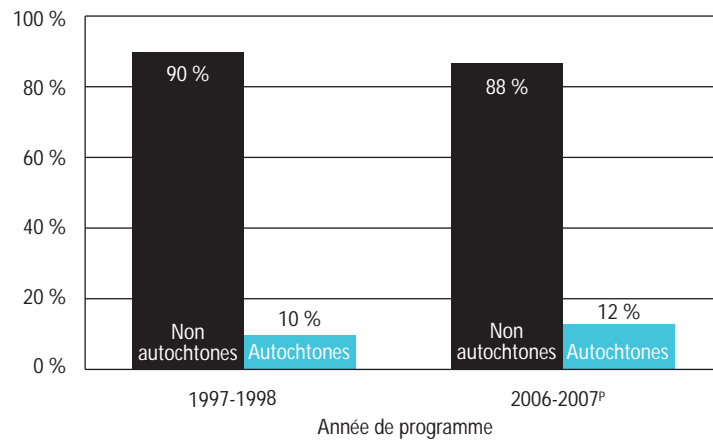
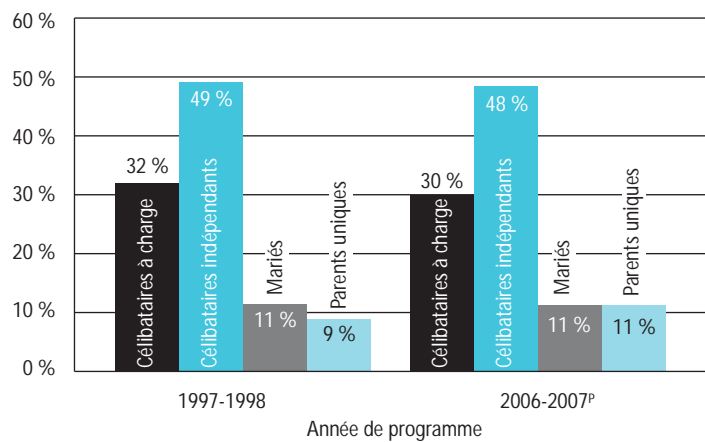


Figure 31 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM par catégorie d'étudiants



## Annexe C

Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)  
et des bourses du gouvernement du Manitoba (BGM)

Figure 32 : Répartition des BECM et des BGM au Manitoba par établissement public, 2006-2007

Établissements	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Université du Manitoba	934	4 571 426	4 894	728	1 880 323	2 583
Université de Winnipeg	286	1 253 613	4 383	156	244 782	1 569
Université de Brandon	226	971 588	4 299	102	153 614	1 506
Collège Universitaire de Saint-Boniface	22	88 173	4 008	27	48 080	1 781
Red River College	173	791 753	4 577	267	823 153	3 083
Assiniboine Community College	43	174 394	4 056	46	100 282	2 180
Collège universitaire du Nord	17	78 362	4 610	10	31 502	3 150
Autres établissements publics du Manitoba	15	67 223	4 482	60	268 436	4 474
<b>TOTAL</b>	<b>1 716</b>	<b>7 996 532</b>	<b>4 660</b>	<b>1 396</b>	<b>3 550 172</b>	<b>2 543</b>

Figure 33 : Répartition des BECM et des BGM par groupe démographique, 2006-2007

Groupe démographique	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	795	3 825 297	4 812	780	2 727 273	3 497
Femmes	1 444	6 974 703	4 830	1 444	5 335 744	3 695
<b>TOTAL</b>	<b>2 239</b>	<b>10 800 000</b>	<b>4 824</b>	<b>2 224</b>	<b>8 063 017</b>	<b>3 625</b>
Non autochtones	2 003	9 710 174	4 848	1 952	7 091 305	3 633
Autochtones	236	1 089 826	4 618	272	971 712	3 572
<b>TOTAL</b>	<b>2 239</b>	<b>10 800 000</b>	<b>4 824</b>	<b>2 224</b>	<b>8 063 017</b>	<b>3 625</b>
Célibataires à charge	418	1 786 434	4 274	591	1 358 289	2 298
Célibataires indépendants	1 241	6 051 137	4 876	1 072	4 045 960	3 774
Mariés	272	1 343 498	4 939	270	1 315 766	4 873
Parents uniques	308	1 618 931	5 256	291	1 343 002	4 615
<b>TOTAL</b>	<b>2 239</b>	<b>10 800 000</b>	<b>4 824</b>	<b>2 224</b>	<b>8 063 017</b>	<b>3 625</b>

## Annexe D

### Sommaire historique de l'endettement des étudiants

Les tableaux de l'annexe D ne s'appliquent qu'aux bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants. Les bourses en question sont les Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM) et les Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM) puisqu'elles servent à rembourser des prêts. La dette équivaut au total du PEC et du PEGM, moins les montants de la BECM et de la BGM. La dette moyenne n'est pas égale au montant du prêt moyen moins le montant de la bourse moyenne, puisque les bourses ne sont pas accordées à tous les étudiants.

Figure 34 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année du programme

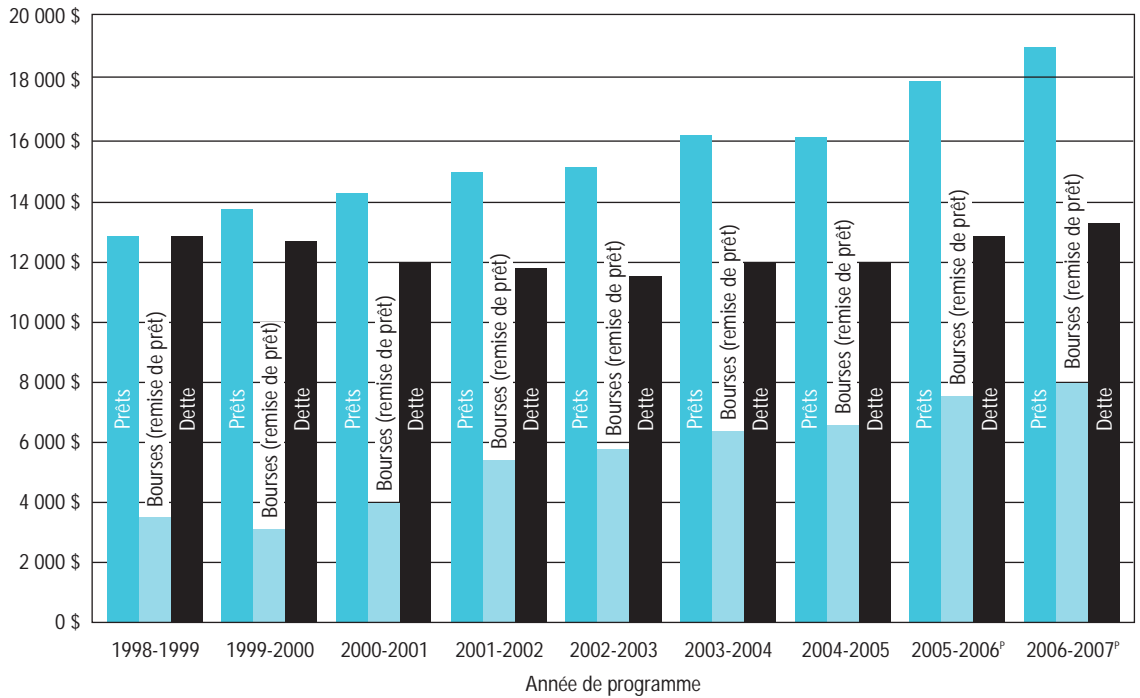
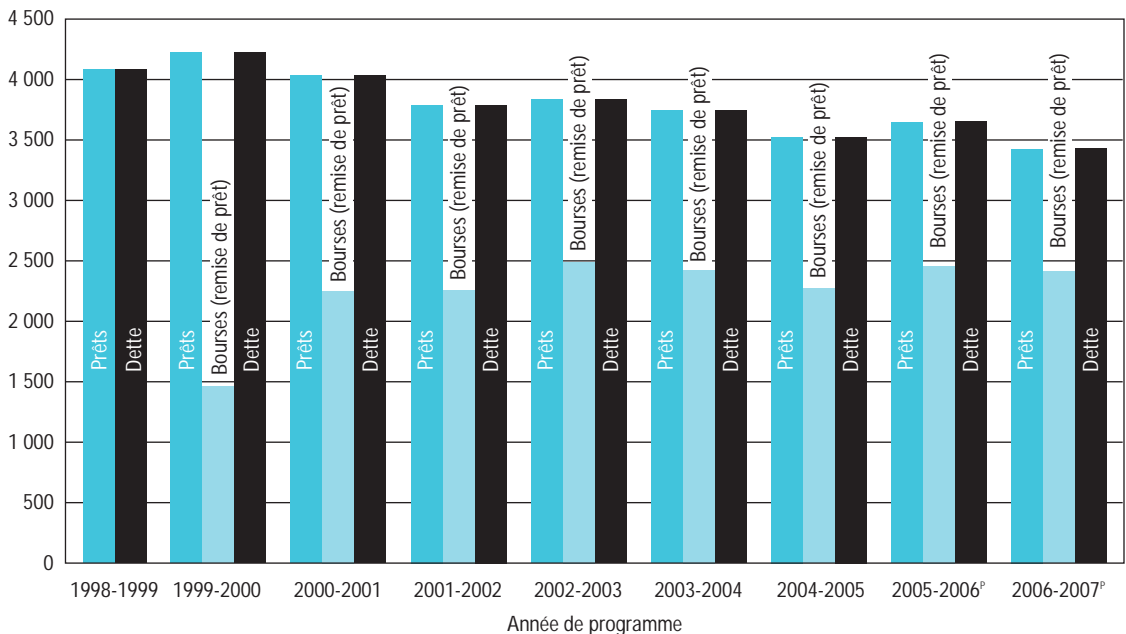


Figure 35 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 34



Le total des prêts accumulés par les étudiants augmente chaque année. Cependant, les BECM (créées en 1999-2000) et les bourses du gouvernement du Manitoba (établies en 2000-2001) aident à réduire l'endettement des étudiants chaque année.

Figure 36 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans menant à un diplôme

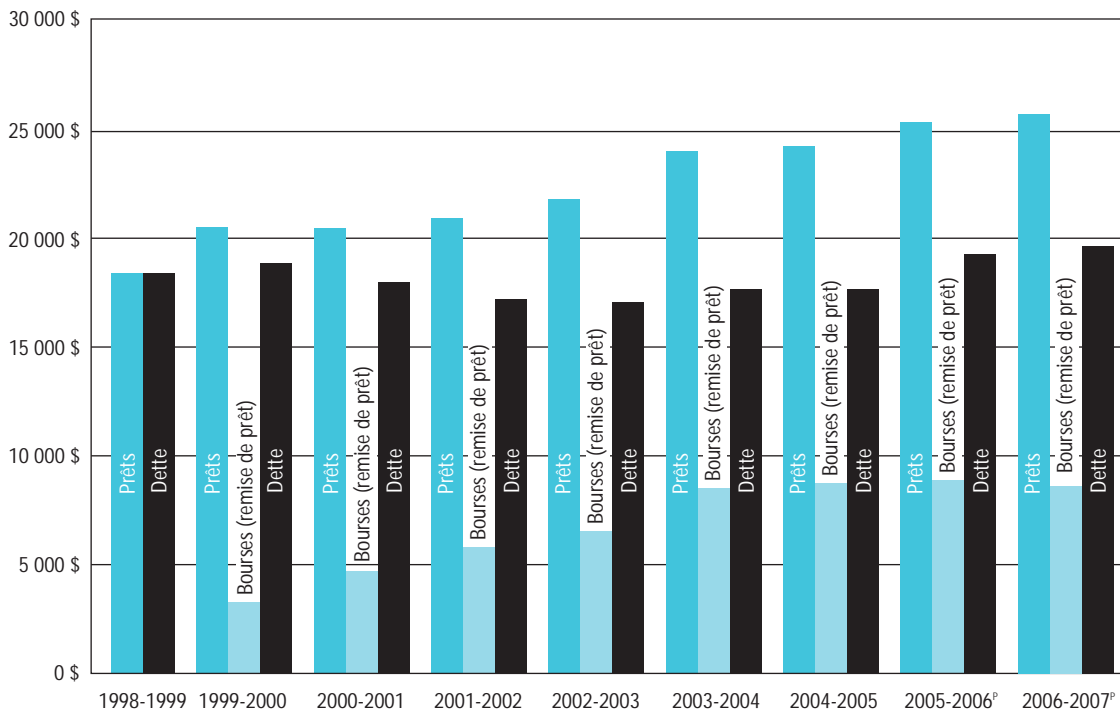
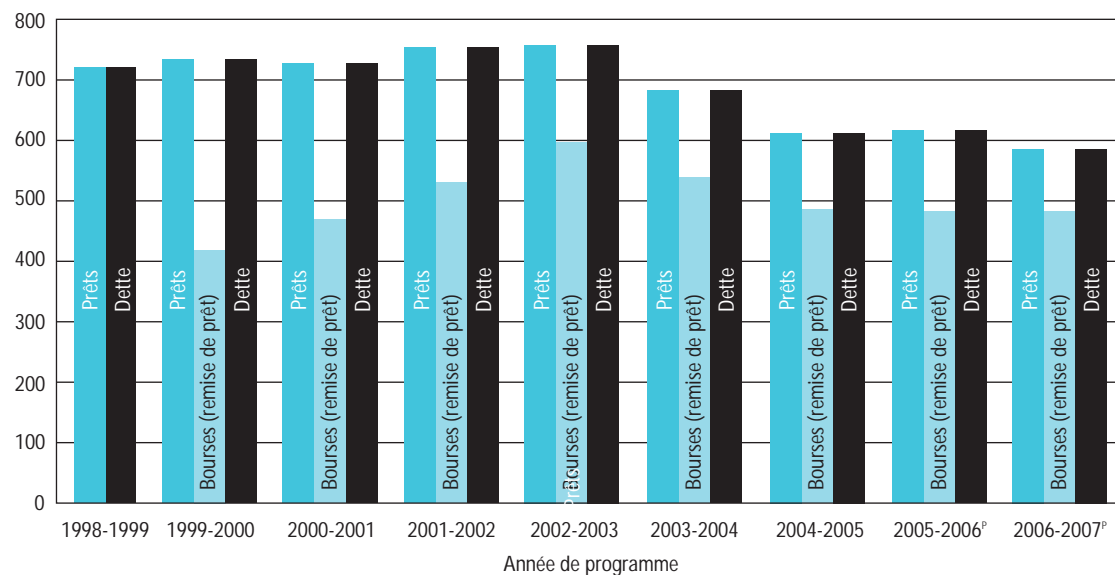


Figure 37 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 36

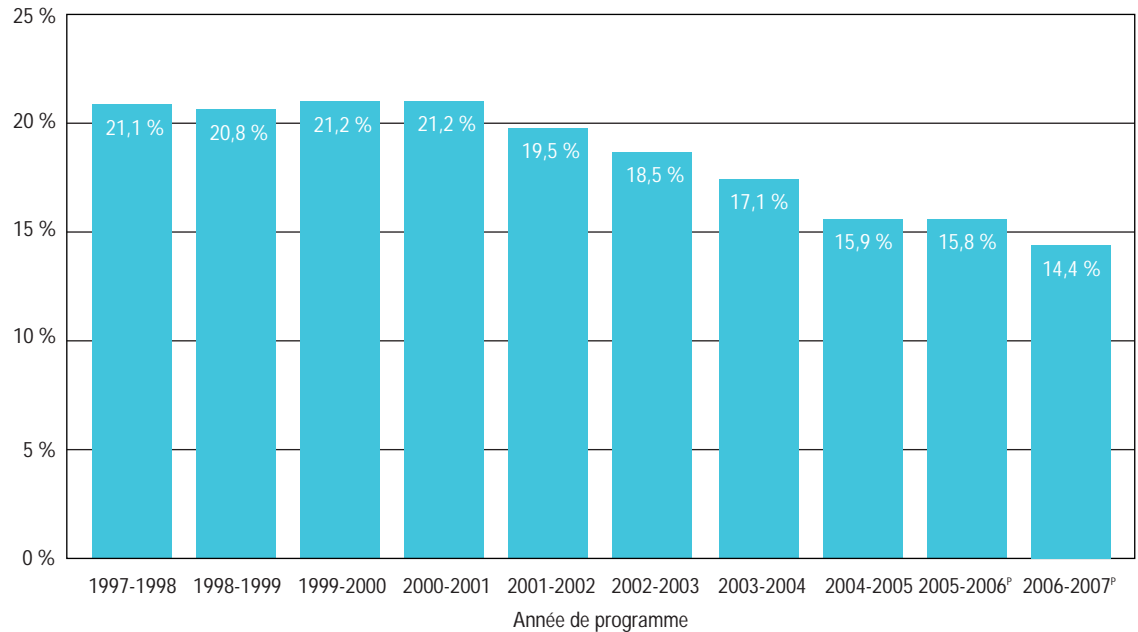


## Annexe E

### Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants

On calcule le taux d'utilisation en déterminant le pourcentage d'étudiants à temps plein admissibles qui bénéficient d'une aide financière du Manitoba et qui fréquentent les universités et les collèges publics de la province, par rapport au nombre total d'inscriptions à temps plein dans ces établissements, au cours d'une année de programme donnée.

Figure 38 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux universités et collèges communautaires publics)



Note : La diminution du taux d'utilisation au cours de ces dernières années résulte d'un effet combiné d'une augmentation sensible des admissions dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba et d'une diminution du nombre des bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 39 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants pour l'année scolaire 2006 2007 (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux collèges et universités publics)

